

Paroles de maires (Charente-Maritime)

Contributions des maires de Charente-Maritime aux cahiers de doléances ouverts pendant la crise des Gilets jaunes et la période du Grand débat national (décembre 2018-février 2019).

Ce document est l'édition des vingt-cinq contributions des maires de Charente-Maritime qui se sont exprimés dans les cahiers de doléances ouverts dans leur commune telles qu'elles figurent dans les cahiers originaux conservés aux Archives départementales de Charente-Maritime (référéncés sous la cote 4275W) et/ou dans la collection numérisée des cahiers de doléances / cahiers citoyens conservée par les Archives nationales.

Il s'agit des maires en exercice en 2019 des communes d'**Angliers, Arces, Aumagne, Beurlay, Brie-sous-Matha, Courpignac, Cravans, Grézac, La Flotte, La Laigne, Lussac, Migré, Plassay, Préguillac, Saint-Clément-des-Baleines, Sainte-Radegonde, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Germain-du-Seudre, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Vaize, Semoussac, Villars-en-Pons, Villemorin et Virollet**

Édition réalisée par Marie-Anne Chabin en parallèle de ses différentes analyses des 451 cahiers du département de Charente-Maritime : voir la liste des publications [ici](#).

Les textes, manuscrits ou dactylographiés, ont été retranscrits dans leur intégralité (seules les adresses personnelles et les numéros de téléphone n'ont pas été repris). L'orthographe, les règles de ponctuation et d'utilisation des majuscules ont été harmonisées autant que possible. Les mots entre crochets corrigent les erreurs typographiques.

L'ordre de présentation des contributions est l'ordre alphabétique des communes.

Chaque texte est précédé d'une « étiquette » explicative indiquant :

la population de la commune en 2018 et l'intercommunalité à laquelle est elle rattachée,

la forme et le titre du cahier de doléances de la commune ; la date d'ouverture du cahier est indiquée quand elle existe ou si elle peut être déduite du contexte ; pour la clôture des cahiers, ils ont été, sauf exception qui confirme la règle, clos et transmis à la préfecture (ou à la sous-préfecture) entre le 20 et le 22 février 2019.

l'identification du contributeur (comment il se présente lui-même), la date de la contribution et son ordre d'apparition dans la série des contributions, ainsi que les caractéristiques formelles de la contribution (écriture, encre, longueur, signature...). *Nota bene* : le nombre de lignes est issu d'un comptage manuel simplement indicatif ; le nombre de mots (calcul automatique Word) s'entend hors identification de l'émetteur et hors signature.

Une table des sigles employés figure à la fin du document.

Quelques images des cahiers originaux complètent l'édition.

Table des matières

Angliers, Didier Taupin.....	3
Arces, Jean-Paul Roy	4
Aumagne, René Escloupier.....	5
Beurlay, Gérard Gandauber	6
Brie-sous-Matha, Bernard Goursaud.....	7
Courpignac, Pierre Arthaud.....	8
Cravans, Jacques Fortin	9
Grézac-conseil municipal.....	11
La Flotte, Léon Gendre	11
La Laigne, Philippe Pelletier.....	13
Lussac, Pascal Chaignier	15
Migré, Jean-Yves Grolleau	16
Plassay, Patrice Bachereau	21
Préguillac, Bernard Machefert.....	22
Saint-Clément-des-Baleines, Gilles Duval.....	24
Sainte-Radegonde, Monique Rivière.....	24
Saint-Georges-du-Bois, Jean Gorioux	26
Saint-Germain-du-Seudre, Jean-François Corbière	27
Saint-Jean-d'Angély, Françoise Mesnard	29
Saint-Médard-d'Aunis, Roger Gervais.....	29
Saint-Vaize, Michel Roux.....	31
Semoussac, Marc Bertrand.....	32
Villars-en-Pons, Patrick Maxime	33
Villemorin, Francis Fontan	35
Virollet, Jean Geay	36
Sigles.....	37
Quelques illustrations.....	38

Angliers, Didier Taupin

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Angliers, 1096 hab., CC Aunis Atlantique
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Reliure spirale (20 feuilles), « Cahier de doléances, année 2018-2019 », ouvert le 24 décembre 2018
<i>Identification du contributeur</i>	Lettre à entête de la commune, « Nous le conseil municipal... », signature : Le maire, Didier Taupin,
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	19/02/2019, 4 ^e et dernière contribution
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages dactylographiées et agrafées, 45 lignes (555 mots), signature manuscrite et cachet

Le 19 février 2019

À l'attention de Monsieur le Président de la République

Nous, le Conseil municipal d'Angliers en Charente-Maritime, souhaitons participer activement au débat de concertation nationale lancé par le Président de la République.

Bien que nos réflexions tiennent compte des thèmes retenus, nous avons néanmoins souhaité apporter des contributions sur de nouveaux enjeux.

Les points suivants abordés ne le sont pas par un ordre de priorité, laissant le choix au lecteur de le déterminer.

1. Maintenir les services publics dans toutes les communes quelle que soit leur taille.
2. Stopper et modifier la loi « Notre » afin que les communes retrouvent des compétences « arrachées » par l'intercommunalité, ex : l'urbanisme. Que les EPCI établissent des schémas directeurs d'aménagement et de développement du territoire et qu'ils soient au service des communes et non son contraire.
3. Le Sénat doit être conservé en lui octroyant un pouvoir de décision et non un avis afin de défendre les collectivités territoriales, soit un contre-pouvoir à l'Assemblée ;
4. Supprimer le numérus clausus, plus particulièrement pour l'installation des notaires et des officines. Pour les pharmacies, il faut maintenir l'exigence d'un docteur en pharmacie au minimum.
5. Lancer une réflexion pour une fiscalité « équitable ».
6. Supprimer les périmètres des ZZR [ZRR] car cet avantage continue à concentrer l'offre médicale, par exemple, dans les agglomérations au détriment du monde rural. Ce périmètre de classement est jugé inefficace.
7. Fusionner toutes les dotations pour en proposer une seule qui permettra d'avoir une Dotation Globale de Fonctionnement unique par habitant à l'échelle de la France.
8. Redonner aux collectivités locales plus d'autonomie fiscale.
9. Avec l'exonération de la taxe d'habitation qui doit être compensée à l'euro près, les communes vont de nouveau être les perdantes ; il [ne] restera donc que la taxe foncière et la taxe foncière sur le non-bâti qui seront payées par les propriétaires. Quant aux locataires, ils ne payeront aucun impôt local : Quelle injustice entre les citoyens et équité !
Pour résumer, les locataires bénéficieront des investissements supportés par les contribuables voire demanderont des améliorations à leur cadre de vie !!! Une réforme fiscale, certes, mais réfléchie et équitable.

10. Impôts sur le revenu : Chacun doit payer un impôt sur le revenu, même minime soit-il, en fonction de sa situation : meilleure justice fiscale et équité entre les contribuables.
11. Rendre obligatoire le vote en instaurant le droit de voter en semaine et sur son temps de travail.
12. Donner la possibilité aux maires d'interdire le glyphosate sur son territoire et toutes substances dangereuses pour la santé des êtres vivants après études faites par les laboratoires indépendants et neutres.
13. La mobilité : Ce n'est pas en augmentant le nombre d'autobus sur les routes, en créant des parkings de covoiturage que nous diminuerons les flux circulatoires... La première action à mettre en œuvre, c'est de rapprocher l'emploi de l'habitat. Cela passe par une volonté forte de développer l'activité économique dans tous les territoires. La deuxième est la création d'un réel guichet unique qui permet à une entreprise de se constituer en une journée.
14. La retraite : Accompagner les travailleurs sortant du marché de l'emploi, notamment les 59 ans et plus pour les conduire vers leur retraite dignement : prendre en compte un pourcentage assis sur le nombre d'années travaillées pour déterminer une indemnisation par exemple.

Le Maire, Didier Taupin

[signature, cachet mairie]

Arces, Jean-Paul Roy

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Arces (ou Arces-sur-Gironde), 762 hab., CA Royan Atlantique
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'écolier, couverture AMRF, « Exprimez-vous. Doléances et propositions », ouvert le 15 décembre 2018
<i>Identification du contributeur</i>	J.P. Roy, maire d'Arces-sur-Gironde
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	15/12/2018, 1 ^{ère} contribution sur 14
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit encre bleue, 13 lignes (87 mots), signature manuscrite

Le 15.12.18

En cette fin d'année 2018, un fort courant de ras-le-bol, exprimé jusqu'alors sur les réseaux sociaux, a envahi la rue, soutenu ou vu avec bienveillance jusqu'à ce jour par un grand nombre d'habitants.

Les modifications de l'organisation territoriale, économique, sociale, ont bouleversé et bouleversent notre quotidien. À ces changements brutaux, réalisés sans explication, sans pédagogie, s'ajoutent des modifications financières et sociales qui affectent la majorité des Français.

Je ne suis pas sûr que la réponse du gouvernement aux Gilets jaunes soit au niveau de ce qu'ils attendent.

J.P. Roy, maire d'Arces-sur-Gironde

[signature]

Aumagne, René Escloupier

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Aumagne, 706 hab., CC Vals de Saintonge Communauté
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Reliure blanche (30 feuilles, avec cadre d'identification et de réponse), « Cahier de doléances et de propositions », ouvert le 1er janvier 2019
<i>Identification du contributeur</i>	René Escloupier (adresse personnelle)
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	20/02/19, 12 ^e et dernière contribution
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages manuscrites collées (457 mots)

20/02/19

ESCLOUPIER René [coordonnées personnelles]

Les communes rurales se sentent les parents pauvres de la République.

- Depuis 6 ans, les dotations de l'État ont diminué de manière drastique, plongeant les budgets communaux dans des difficultés financières inquiétantes engendrant des investissements très limités. Pour mémoire, 70% de l'investissement est le fruit du travail des collectivités territoriales.

- La réponse de l'État est souvent l'incitement au regroupement des communes en communes nouvelles. Est-il nécessaire de rappeler l'exemple du regroupement des communautés de communes, au motif que nous serions mieux soutenus par l'État :

- 2014, 7 communautés de communes se regroupent en Vals-de-Saintonge, sous la pression de l'État, constituant la 4^e ou 5^e plus grande communauté de commune (110 communes) : -> 5 ans plus tard, la CDC connaît des baisses drastiques des dotations de l'État engendrant des difficultés financières et par conséquent des augmentations conséquentes des impôts. Est-il nécessaire de multiplier ces échecs en l'appliquant aux communes ?

Le gouvernement dans les difficultés que nous connaissons (mouvements sociaux) fait appel aux Maires pour organiser les grands débats, les cahiers de doléances... Aurions-nous des vertus de proximité dans la tempête qui souffle ? Votre attitude semble le prouver. Merci de le reconnaître !

Les communes et leurs représentants sont les soldats de la République, des fantassins bénévoles et loyaux qui chaque jour servent la République, sont à l'écoute des populations, sont les amortisseurs sociaux des territoires.

C'est pour toutes ces raisons qu'ils sont plébiscités par la nation. Le dédain, le mépris dont ils font l'objet de la part de certains énarques sont les raisons qui expliquent le peu d'engouement des maires à se représenter lors des prochaines élections.

Les maires ne supportent plus ce double langage des pouvoirs. Bien sûr que des réformes sont nécessaires pour redresser les comptes de la nation. Est-il nécessaire de rappeler que les budgets des collectivités territoriales sont équilibrés. Néanmoins, les revendications actuelles le montrent, cela ne se fera pas sans les communes.

La commune est la brique de base de la démocratie. Le nombre important des communes en France est une particularité en Europe, ne nous laissons pas broyer par l'institution européenne, mais au contraire sachons mettre en valeur notre diversité.

Nous sommes prêts à remplir pleinement notre rôle, pour peu qu'on nous laisse les moyens de l'exercer.

Quid de la disparition de la taxe d'habitation et de sa compensation ?

Quid du devenir des communes ?

Quid de la désertification des territoires ruraux ?

Quid de la disparition des services publics en territoires ruraux (recette des impôts, services postaux, des écoles, des soins...)

Les communes attendent de l'État des réponses claires et fiables aux problèmes auxquels elles sont confrontées en matière de stabilité financière, de pérennité, de représentativité, et des services apportés aux habitants de nos communes.

Beurlay, Gérard Gandauber

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Beurlay, 1030 hab., CC Cœur de Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'école, couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Gérard Gandauber, maire de la commune de Beurlay
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date [janvier 2019], 5 ^e et dernière contribution
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée collée (NB : dans la copie numérique des Archives nationales, cette contribution est manuscrite...), 20 lignes (184 mots)

—
Gérard Gandauber, maire de la commune de Beurlay

Pour les communes

- Imposer aux banques une installation de DAB (distributeurs de billets) dans les communes ayant des commerces.
- Tout faire pour remettre une médecine de qualité avec suffisamment de médecins en ruralité et anticiper les départs à la retraite.
- Faciliter et aider la mise en place d'une police municipale en ruralité.
- Mettre un service indépendant des communes pour contrôler les demandes et l'exécution des permis de construire.

Pour l'économie

- Cesser les évasions fiscales et surtaxer les contrevenants qui fraudent l'impôt.
- Réduire le nombre de parlementaires sénateurs, députés.
- Conserver le Sénat.
- Augmenter la CSG des retraités nantis SNCF, EDF, RATP, ...
- Mettre en place une retraite par points.
- Supprimer les avantages de nos ministres, députés, sénateurs, hauts fonctionnaires, ... la liste est longue (billets de trains, avions, etc.)
- Imposer des rémunérations décentes aux patrons du CAC40.

Vie publique

- Remettre un cumul de mandats pour des fonctions de terrain député/maire, sénateur/maire par exemple.
- Redonner le pouvoir aux départements de réglementer les 80 km/h dans les zones vraiment dangereuses, remettre les 90 km/h partout ailleurs.
- Revoir la loi NOTRe.
- Pas de retraite inférieure à 1200 €.

Brie-sous-Matha, Bernard Goursaud

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Brie-sous-Matha, 176 hab., CC Vals de Saintonge Communauté
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Reliure spirale (12 feuillets) + une centaine de feuilles insérées (contributions et documentation), « Cahier de doléances, Propositions, doléances, vœux Exprimez vous », ouvert le 18 décembre 0218
<i>Identification du contributeur</i>	Bernard Goursaud, maire de Brie/Matha depuis 1977 [également président de AMR17]
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	10/12/18 [écrit : 10/12/19], 2 ^e contribution sur 10
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit, 18 lignes (124 mots), signature manuscrite

Doléances de Bernard Goursaud [adresse], 17160 Brie/Matha, Maire de Brie/Matha depuis 1977
Maintenir l'échelon communal, suppression des interco forcées ; égalité de dotation entre toutes les communes.

Sur les grands sujets, faire un référendum après consultation, échanges au plus près des citoyens.

Mise en place d'institutions pour toutes corporations qui puissent révoquer et juger (genre police des polices) concernant les juges qui, aujourd'hui, sont intouchables car selon les sondages, plus de 70% n'ont plus confiance dans la justice.

Trop de tracasseries administratives (trop complexes).

Suppression de l'obligation de payer les impôts en dématérialisé décidé par les énarques trop loin du terrain.

Suppression du Conseil économique et social, réservé aux battus de la politique, des syndicats et autres inutiles.

Équilibrer les revenus, trop hauts et trop bas.

Il serait important d'envisager un grenelle surtout en milieu rural.

[signature]

Brie/Matha le 10.12.19

Courpignac, Pierre Arthaud

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Courpignac, 415 hab., CC de la Haute Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'écolier, « Cahier de doléances », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Un maire d'une petite commune de Charente-Maritime
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 1 ^{ère} contribution sur 3
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée agrafée, 33 lignes (450 mots)

Mr le Président

Quand est-ce que vous arriverez à équilibrer le prix du baril avec les taxes pour le prix du carburant à la pompe ?

Il y a depuis des années un décalage. Bien sur, ce sont toujours les mêmes qui mettent la main à la poche.

Quand la vitesse a changé sur le réseau routier, il aurait été plus judicieux d'apposer des sticks au lieu de gaspiller des milliers d'euros pour mettre en place de nouveaux panneaux. La CSG : quel gouffre pour tous les citoyens ; elle a doublé depuis 2010. Quand est-ce que ça va s'arrêter ?

Le pouvoir d'achat est au plus bas pour ceux qui se lèvent tous les matins et qui se contentent d'un smic. C'est en 2002 que nous avons perdu notre pouvoir d'achat, avec le passage à l'euro. C'est là que le mouvement des Gilets jaunes aurait dû naître, avec cette dévaluation déguisée de notre franc à cette époque.

Vous voulez réduire la pollution. Au contraire, vous multipliez le nombre de bus à prix réduit, dans toute la France, au lieu de rénover les petites lignes ferroviaires que vous voulez fermer. Vous pourriez baisser le prix des billets pour inciter les gens à reprendre le train, pour éviter que ces derniers roulent à vide la plupart du temps.

Pensez-vous qu'il serait plus judicieux, pour attirer les investisseurs en France, de baisser l'imposition ? Qui est de 70 à 75 pour cent !!

La retraite pour tous est au minimum à 60 ans, avec un nombre d'années suffisantes. Trouvez-vous normal qu'un politique, quel qu'il soit, parte à la fin de son mandat, souvent de fois « écourté » avec une retraite sans limite d'âge et mise en place dès son départ ?

Je suis maire d'une petite commune et je vois notre budget diminuer d'années en années sans parler des dotations. En campagne, il est indispensable d'avoir un véhicule pour les déplacements. Pour mon compte, je ne désire absolument pas vivre en ville pour bénéficier des avantages des transports en commun et autres... Je pense que l'on doit respecter les personnes qui veulent vivre en campagne, on est je pense en liberté. Il faut arrêter de dire que dans le milieu rural on doit réduire nos dépenses ; ce n'est pas à nous à faire des économies car le bénévolat chez nous ça existe toujours et ne coûte rien à la société ; et arrêtons de tout diriger de Paris-Bercy par des personnes qui devraient venir chez nous, en ruralité, pour enfin se faire leur propre opinion,

Un élu de plus qui en a ras-le-bol et qui malheureusement ne se représentera pas en 2020.

Cordialement, un maire d'une petite commune de Charente-Maritime

Cravans, Jacques Fortin

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Cravans, 880 hab., CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier à spirale, couverture AMRF « Cahier de doléances et de propositions », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Jacques Fortin, maire de la commune de Cravans
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 2 ^e et dernière contribution
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages dactylographiées sous forme de tableau en deux colonnes (constats/propositions) collées, 50 lignes (655 mots)

Jacques Fortin

(Maire de la commune de Cravans (17260) – 929 habitants – 1472 ha – 31,5 kl de voirie communale)

Doléances et propositions concernant les réseaux

Constats	Propositions
Réseau téléphonique pour les portables inexistant ou très insuffisant dans le bourg et la plupart des villages. La sous-préfecture conseille fortement la mise en place d'un plan communal de sauvegarde qui nécessite des moyens d'alerte de la population.	Obliger les opérateurs à une couverture réseau qui permettent de passer des communications à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des habitations.
Réseau des voies communales (31,5 km sur notre commune) en mauvais état demande des moyens financiers disproportionnés par rapport aux ressources actuelles de notre budget.	Prendre davantage en compte le paramètre voirie dans le calcul des dotations de l'État et les revaloriser en conséquence.
Réseau d'adduction d'eau insuffisant pour alimenter des poteaux incendie afin d'assurer la défense incendie du territoire communal conformément au règlement départemental. Obligation pour la commune d'implanter 24 citernes (coût approximatif > 200 000 €).	Pour les communes rurales qui ont un réseau AEP insuffisant ne permettant pas d'implanter des poteaux incendie, augmenter le taux de DETR à 80% ou revoir la réglementation.

Doléances et propositions concernant les transports et la mobilité

Constats	Propositions
Transport Le bourg de Cravans, les lotissements et le village de La Mercerie situés à proximité immédiate, secteur d'habitat groupé qui compte plus de 200 foyers, ne dispose d'aucun moyen de transport collectif vers Gémozac ou Saintes. Seuls les transports scolaires sont assurés.	Création d'une ligne de bus pour rejoindre Gémozac, et Saintes, pôles où se situent les services et les commerces.
Vitesse Limitation uniforme de la vitesse à 80 km/h sur tout le réseau routier secondaire.	Sur les routes départementales qui traversent le territoire communal la limitation à 80 est justifiée.

	<p>Sur les RD 6 et 732 situées sur des communes limitrophes : rétablir la limitation à 90 km/h.</p> <p>Sur les voies communales 50 km/h semble être une vitesse maxi à respecter.</p>
--	---

Doléances et propositions concernant le personnel communal

Constats	Propositions
<p>La valeur du point de la fonction publique territoriale n'a été revalorisée ces 10 dernières années que d'environ 2% alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 10%, d'où une perte de pouvoir d'achat.</p> <p>Des administrés plus nombreux mais surtout plus exigeants en services.</p>	<p>Revalorisation des salaires des agents de la fonction publique territoriale.</p>

Doléances et propositions concernant l'urbanisme

Constats	Propositions
<p>Élaboration ou révision des PLU :</p> <p>Des règles imposées par le droit du sol et le SCoT sont jugées liberticides par des concitoyens. Elles peuvent conduire à des préjudices financiers importants.</p>	<p>Donner de la souplesse au SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrains constructibles acquis récemment par achat ou succession doivent conserver leur constructibilité dans un nouveau document d'urbanisme. - les terrains constructibles qui ont fait l'objet d'un permis de construire avant l'arrêt du PLU ne doivent pas être décomptés dans les « quotas » de surfaces constructibles ou du nombre de logements accordés à une commune.
<p>Habitat</p> <p>Présence dans nos villages d'anciennes maisons d'habitation vétustes, insalubres parfois à l'état de ruines (ou qui vont le devenir), dont le coût de restauration décourage les propriétaires d'y réaliser des travaux de réhabilitation.</p>	<p>Encourager financièrement la restauration de ces bâtiments.</p> <p>Exonérations de taxes ? Subventions ?</p> <p>Application systématique d'un taux de TVA réduit sur les travaux de restauration ?</p>

Doléances et propositions concernant la citoyenneté

Constats	Propositions
<p>Lors des dernières élections législatives, au second tour, le taux d'abstention s'est élevé sur notre commune à 52%.</p> <p>Les réseaux sociaux et des manifestations dans la rue expriment plus que des revendications. Au nom du « peuple », ils veulent imposer à la nation entière des choix politiques sans fondements légitimes, ce qui est inacceptable.</p>	<p>Créer un mode de scrutin mixte empruntant des éléments aux systèmes majoritaire et proportionnel, en veillant à ce qu'il puisse dégager une majorité pour gouverner.</p> <p>Comptabiliser les votes blancs dans les suffrages exprimés.</p> <p>Le vote doit demeurer la clé de voûte de notre démocratie.</p> <p>Inciter les citoyens à se rendre aux urnes et rendre le vote attractif.</p>

Grézac-conseil municipal

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Grézac, 932 hab., CA Royan Atlantique
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	6 feuilles agrafées, couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », sans date [ouvert le 7 janvier 2019]
<i>Identification du contributeur</i>	Conseil municipal
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 5 ^e contribution sur 6
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit, 18 lignes (128 mots), neuf signatures manuscrites

Le Conseil municipal de Grézac interpelle le gouvernement sur la question de l'exercice de la médecine libérale.

En effet, la commune de Cozes a une maison médicale qui accueillait 3 médecins il y a encore quelques mois, et n'aura dans quelques mois plus de médecin dans un rayon de 10 km.

La commune de Grézac, dans ce rayon, voit ses administrés dans l'incapacité de trouver un médecin et de se soigner.

Alors que les pharmaciens, les kinés... sont des professions réglementées, les médecins n'ont pas d'obligation de s'installer à des endroits spécifiques ; cela nous paraît inadmissible !

Nous demandons au gouvernement de prendre ses responsabilités et d'obliger les médecins à s'installer dans les communes déficitaires en médecins. Il en va de la vie de nos administrés !

[9 signatures manuscrites]

La Flotte, Léon Gendre

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	La Flotte, 2759 hab., CC de l'Île de Ré
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'écolier (récupération), « Cahier de doléances et propositions », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Léon Gendre, maire de La Flotte
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	06/02/2019, 1 ^{ère} contribution sur 4 (deux élus parmi les trois autres contributeurs)
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages dactylographiées collées, 55 lignes (623 mots), signature manuscrite

Monsieur le président de la République a pris l'initiative d'engager au nom de l'État un grand débat national devant permette à tous les citoyens d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs propositions de solutions sur quatre grands thèmes :

- La fiscalité et les dépenses publiques
- L'organisation des services publics
- La transition écologique
- La démocratie et la citoyenneté

La fiscalité :

Rares sont les contribuables qui ne se plaignent pas du niveau élevé des impôts : impôts locaux, impôts sur le revenu, CSG, impôt sur la fortune immobilière, etc...

Et pourtant nous sommes tous les bénéficiaires des services publics qui en notre pays sont bien organisés.

Alors, d'où vient ce rejet face à l'impôt ? Vraisemblablement du fait que certains très hauts revenus échappent à l'impôt, en organisant, grâce aux conseils avisés de cabinets spécialisés en droit fiscal, l'optimisation de leurs impositions.

Alors que ces heureux contribuables amassent des fortunes sur notre sol, ils ne contribuent que modestement au fonctionnement du pays.

Les grandes fortunes étrangères (GAFA) et françaises doivent être imposées comme tous les citoyens qui, eux, ne peuvent échapper à l'impôt. Il faudrait également taxer les plus-values immobilières à un niveau significatif.

Enfin, il faut moraliser la société. Il est choquant d'apprendre que certains Français portent les plus hautes décorations de notre pays et qu'ils soient domiciliés fiscalement dans des paradis fiscaux.

Une annonce solennelle du Président de la République leur intimant l'ordre de restituer leurs décorations aurait à n'en pas douter le meilleur effet sur l'ensemble de la société française.

L'organisation des services publics :

La France s'honore de mettre à la disposition de tous les citoyens des services publics de qualité. Il est souhaitable de les maintenir à leur niveau actuel. Les mairies des 35000 communes de France figurent au nombre des services publics de proximité.

Malheureusement, les réformes successives des collectivités territoriales ont abouti, année après année, à dépouiller les communes de nombre des compétences qu'elles assumaient, au profit des E.P.C.I.

Monsieur le président de la République en appelle aux maires et, semaines après semaines, il vient débattre avec eux. Dans le même temps, les offices de tourisme municipaux sont passés sous la coupe des CDA et des CDC. La politique de l'urbanisme est intercommunale, comme celle du patrimoine et du logement. Enfin, la loi NOTRe a retiré aux communes la propriété et la gestion des ports, au profit des E.P.C.I. ou des Départements.

C'est là une erreur majeure de la part de l'État et il faut revenir à une gestion communale des ports. Le citoyen ne comprend pas qu'à l'intérieur même de sa commune, l'État a délimité un périmètre qui aujourd'hui échappe totalement aux maires, qui sont contraints de solliciter l'E.P.C.I. ou le Département pour la moindre manifestation.

Maire de la commune de La Flotte sans discontinuer depuis 42 ans, conseiller général de 1985 à 2015, président de la CdC de l'île de Ré du 7 janvier 2003 au 10 mai 2008, j'ai vu le champ de mes possibilités d'intervention en qualité de maire se réduire progressivement depuis 10 ans.

Cette situation me place dans une position de dépendance face à des élus qui ne sont pas tous porteurs du même idéal que moi. Il faut cesser de s'en remettre toujours aux maires, alors que dans le même temps on leur retire les possibilités de pratiquer sur leurs communes une politique d'aménagement respectueuse de l'environnement.

Aujourd'hui, le transfert de compétences communales vers les E.P.C.I. a généré des dépenses considérables, particulièrement en salaires de fonctionnaires territoriaux.

Il est urgent d'y mettre un terme et de restituer aux maires, qui dit-on de toute part sont les élus les plus appréciés des Français, et qui reçoivent des indemnités très modestes, les compétences indispensables à l'exercice de leur fonction.

La Flotte, le mercredi 6 février 2019

Léon Gendre, maire de La Flotte [signature]

La Laigne, Philippe Pelletier

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	La Laigne, 476 hab., CC Aunis Atlantique
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Reliure spirale (11 feuilles), couverture AMF, « Cahier de doléances et propositions », sans date [ouvert le 7 janvier 2019]
<i>Identification du contributeur</i>	Philippe Pelletier, maire de La Laigne
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 4 ^e contribution sur 7
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages dactylographiées collées, certains passages en rouge, 55 lignes (548 mots), signature manuscrite

De Philippe Pelletier, Maire de La Laigne

1-Rôle des Élus

Quel rôle pour les maires des communes rurales notamment pour les communes de moins de 500 habitants ? Ils sont constamment sollicités avec des responsabilités extrêmement importantes, doivent gérer des conflits, sont pénalement responsables et régulièrement comparaissent devant le tribunal administratif pour des affaires écologiques, d'urbanisme, etc.

Tout cela pour une indemnité de 580 euros par mois.

Les maires des petites communes n'ont pas d'enveloppes pour les déplacements, de représentations...

On entend généralement, comme réponse, que la fonction de maire d'une commune est une vocation !

Certes car travailler pour 2 à 3 euros n'est même pas une vocation mais un apostolat ! D'ailleurs tout travail en dessous du SMIC est tout à fait illégal !

Nous devrions, par principe, nous « dénoncer » à l'Inspection du Travail.

Il en est de même pour les maires/adjoints voire même les conseillers municipaux et les conseillers communautaires (hors maires et adjoints) des EPCI qui passent beaucoup de temps sans indemnités.

Donc, à quand un statut de l'Élu ???

2-Autres sujets

Difficultés pour avoir une carte grise en ligne avec des sites qui ne fonctionnent pas, sauf au moment du paiement !

Les futures déclarations en ligne pour toute une population rurale qui ne dispose pas d'Internet !

Les fermetures de Services Publics.

Le « harcèlement » de l'Éducation nationale pour fermer des classes !

La réduction des aides aux communes.

À quand la révision de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État qui, après plus d'un siècle, est caduque ?

À quand la révision des lois sur les maisons abandonnées alors que l'on manque cruellement de logements ?

Les Pouvoirs, Législatif et Exécutif, les Préfets, les Parlementaires, etc. vont-ils continuer à ignorer les élus municipaux et surtout ceux des petites communes ? Les grands fonctionnaires de l'État vont-ils continuer à faire tout et n'importe quoi ?

3-Les privilèges :

Les Parlementaires auront-il le même courage que les Députés en une certaine nuit du 4 août 1789 pour abolir les privilèges ?

Les sans-culottes, révolutionnaires issus du petit peuple de la ville et défenseurs d'une République égalitaire sont pris pour des héros puisque leur prise de la Bastille est devenue la Fête nationale.

Et les Gilets jaunes, mouvements comme ceux des Frondes et des Jacqueries, seraient des hors-la-loi ? Pourtant ils entrèrent dans l'Histoire.

4-Divers :

Extrait de mon discours des vœux 2019 [2109] :

« La Révolution, en 1789, a profondément changé le destin de la France. Les Sans-culottes disaient, dans la pétition portée à la Convention aux mandataires du Peuple, le 25 juin 1793 : **« Nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait. Vous habitez la Montagne, resterez-vous immobiles sur le sommet de ce rocher immortel ? Il faut tout sacrifier au bonheur du peuple. »**

J'adhère finalement aux idées de Jean-Pierre Marielle. La France est réellement devenue :

« LE GRAND N'IMPORTE QUOI »

En enfin, rappelle l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Philippe Pelletier, Maire de La Laigne [signature]

Lussac, Pascal Chaignier

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Lussac, 48 hab., CC de la Haute Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	8 feuilles agrafées, couverture AMF, sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Pascal Chaignier (maire, citoyen et chef d'entreprise)
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	29/01/2019, contribution unique
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit, 38 lignes (293 mots)

29/01/2019

Pascal Chaignier

Observation du maire. Tout est fait pour favoriser le développement des grandes métropoles régionales et de Paris au détriment des zones rurales. La représentation des zones rurales diminue (conséquence du dernier redécoupage des cantons), on vide les communes de leur raison d'être (transfert de compétence). On concentre dans (ou vers) les villes toutes les techniques nouvelles et toutes les commodités (école, hôpitaux, grands axes, loisirs, etc.).

Proposition : redéfinir des priorités. La priorité, ce n'est pas le développement à tout prix des métropoles mais le développement économique des zones rurales, condition indispensable à l'équilibre écologique, économique et social de notre pays.

Observation du citoyen. Tout ce qui est excessif est malsain, et tous les abus sont générateurs d'incompréhension. Au-delà [de] nos opinions politiques, comment admettre et comprendre :

- qu'une même entreprise au même moment licencie des salariés et augmente les dividendes distribués aux actionnaires ;
- que des personnes bénéficiant de toutes les aides sociales ne fassent aucun effort pour accéder au travail et considèrent n'avoir aucun devoir vis-à-vis de la collectivité (il ne faut pas généraliser mais ces cas existent, présents, à la vue de tous, et trop fréquents pour ne pas interpeler) :
- que l'État gaspille de l'argent (portique péage des poids lourds, déviation de Bergerac en Dordogne, etc.) sans véritable souci d'économie (les décideurs paient avec l'argent des autres !).

Je pense que, plus que l'économie, ce sont les citoyens qui sont en difficulté. Il faut revenir à des valeurs plus justes et plus saines...

Observation du chef d'entreprise. La Haute-Saintonge est très touchée par le chômage mais dans le même temps les artisans, les commerçants, les agriculteurs recherchent désespérément des salariés compétents et qualifiés (ou parfois de la main d'œuvre moins qualifiée) sans succès.

Constat insupportable mais indiscutable.

Migré, Jean-Yves Grolleau

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Migré, 340 hab., CC Vals de Saintonge Communauté
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Cahier d'écolier, « Cahier de doléances », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Jean-Yves Grolleau maire de Migré
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 6 ^e contribution sur 7
<i>Forme de la contribution</i>	5 pages dactylographiées collées, 210 lignes (2616 mots), signature manuscrite

Jean-Yves Grolleau

Maire de Migré, 17330

REVENDEICATIONS

Un mouvement de grande ampleur qui met en difficulté un gouvernement qui n'a pas forcément démérité plus que les précédents, permet aux citoyens de mettre au jour les difficultés ressenties notamment en milieu rural, et aussi de s'exprimer sur des pistes sérieuses à suivre pour des économies de grande ampleur au niveau national. Voici, rendu au fil de mes idées, mon ressenti sur le sujet.

Le nombre de parlementaires peut être drastiquement réduit. Ils n'ont plus d'influence au niveau local et les remontées de terrain peuvent se faire directement via un site dédié. Une dose d'élection à la proportionnelle doit être introduire. Le niveau des indemnités et avantages divers est trop élevé, pas encore assez contrôlé et mal vécu par les contribuables.

Les nouvelles régions n'ont pas de sens. Elles n'existent plus pour les administrés de base. Le nombre d'élus qui est égal à celui existant avant le regroupement des anciennes régions est scandaleux. Le coût de fonctionnement de cet échelon administratif est exorbitant. La compétence de beaucoup de ces élus est loin d'être démontrée. Leur élection relève plutôt d'une opportunité de listes ou d'arrangements.

La commune reste le seul niveau au service de la population. La communauté de communes n'agit que pour les centres importants, sans aucun espoir de retour pour les habitants des petites communes rurales qui sont invitées à contribuer à une hauteur insupportable (330 €/hab/an pour notre commune). Le poids des maires y est inexistant au niveau décisionnel (1/142^e dans notre CDC). Cette structure est à revoir en urgence, voire à supprimer avec adhésion volontaire des communes.

Les relations entre les communes et les CDC ne sont pas toujours saines et bienveillantes. Nous avons connu une suppression d'école via une volonté philosophique de certains élus communautaires ; nous subissons actuellement un refus de retour d'IFER, thème dont se serait emparé le Sénat puis récemment l'Assemblée nationale, sans que la situation ne bouge.

L'IFER doit immédiatement revenir aux communes qui ont fait l'effort en matière d'énergie renouvelable.

Des mesures simples pourraient être prises en faveur des communes qui simplifieraient le travail et économiseraient beaucoup d'argent : modernisation de la loi sur le funéraire et notamment la procédure de reprise de concessions, fin du contrôle systématique des mandats, adoption d'une comptabilité classique, libre choix des entreprises pour les travaux publics, simplification des règles d'appels d'offre pour les petites entreprises, exonération des cotisations CAUE et recherches archéologiques pour les petites communes, fin de l'obligation des SPS, des études de sol et des

contrôles a posteriori pour les petits chantiers, souplesse et bon sens pour les mises en accessibilité, retour à l'ancienne forme de commission de sécurité, etc.

La SACEM étrangle les associations communales.

Nos territoires enclavés ont hérité d'un réseau routier qui n'a pas évolué depuis des décennies et les entrepreneurs éventuels qui voudraient s'installer nous le font remarquer. Pourtant, une autoroute traverse le nôtre ! En 1980, à sa construction, les élus locaux ne savaient pas que les sorties d'autoroute sont synonymes d'industrialisation. Actuellement nous sommes inaudibles auprès de concessionnaire lors de nos demandes d'une nouvelle sortie qui irriguerait tout notre territoire et en opposition avec la CDC qui veut garder l'exclusivité de la sortie au chef-lieu d'arrondissement. Nous avons besoin d'aide pour convaincre nos décideurs et éventuellement contraindre les exploitants de l'autoroute.

La fiscalité unique a figé dans le temps les retombées fiscales des communes. La compétence économique accordée exclusivement aux CDC prive les maires de possibilité de développement de leur cité. Dans le même temps, les CDC ne pensent qu'au déploiement de leurs pôles importants. Nous sommes désormais dans une situation ubuesque qui vient, l'an passé, de nous faire perdre le bénéfice de l'installation d'une entreprise importante dans notre commune. Elle s'est fixée dans le département voisin sans que quiconque ne réagisse.

Le Département est le niveau incontournable. En revanche, ses représentants n'ont pas retrouvé la place qu'ils occupaient avant la disparition des cantons. Le nouveau découpage ne répond à aucune logique et éloigne les élus dont le nombre total a finalement augmenté. Désormais, les administrés ne connaissent plus le nom de leur conseiller départemental. Auparavant ils allaient voir directement leur conseiller général.

Les différentes structures intercommunales : métropole, communauté d'agglomération et communauté de communes sont inconnues du grand public. Il y aurait pourtant une incompréhension, étonnement et hauts cris si le public savait le niveau aussi différent de la DGF qui est accordé aux habitants de la ruralité. De même, il est désormais anachronique de constater un tel écart de DGF par habitant selon leur appartenance à une petite ou à une grande commune. Il est temps de remettre un peu de logique et de justice dans cette répartition.

La loi NOTRe n'a apporté que des inconvénients pour les communes. Qu'attend-on pour la remettre en cause ? De même la loi GEMAPI a cassé nos syndicats de rivières qui fonctionnaient bien et à moindre coût, pour faire place à une énorme machine administrative qui va coûter très cher aux concitoyens.

Les habitants ont besoin de leur sous-préfecture. Il n'en est pas de même de leur sous-préfet(e) avec le train de vie attaché à la fonction. Ces représentants de l'État mutent si souvent que nous renonçons à faire leur connaissance. Leur origine professionnelle est si diverse que leur degré de compétence interroge. Un fonctionnaire formé gérant la sous-préfecture apportera compétence et stabilité pour un coût nettement réduit.

Des réformes récentes ont ôté la délivrance des cartes d'identité et passeports des communes, ce qui oblige les habitants à parcourir des kilomètres avec prises de rendez-vous. Il y aurait avantage à un retour en arrière avec adjonction des obtentions des cartes grises. Dans cet ordre d'idée, réfléchissons à une mutation de nos petites mairies en véritables maisons de services au public.

La troisième chambre nationale est inconnue du grand public. Pourtant le Conseil économique, social et environnemental représente un coût annuel de 43 M€ avec ses 233 membres désignés on ne sait comment, avec un niveau d'indemnités total (plus de 3600 € par mois) considérable. Le travail rendu au palais de Léna n'est pas palpable. Le niveau d'assiduité des membres est à dénoncer. Les membres du CESE d'origines diverses bénéficient d'une rente pour 5 ans renouvelable une fois pour les

syndicats, les associations voire les recalés de la politique. On peut s'interroger également sur le rôle et l'origine des 60 personnalités associées.

Le Sénat est décrié. Pourtant, c'est uniquement là que se trouvent seulement des élus qui ont fait leur premier parcours dans les collectivités locales en ayant souvent détenu un exécutif. Ils représentent le territoire et ne sont pas hors sol. Sans parler du bicamérisme salutaire pour la démocratie, cette chambre doit perdurer avec un nombre d'élus bien inférieur (une centaine, environ 1 par département), avec un nombre de fonctionnaires réduit et avec des salaires en adéquation avec la société. Les indemnités des élus ne sont plus dans une norme admissible.

Le niveau de rémunération du nombreux personnel du Sénat tient à l'histoire. Il est temps d'y remettre de la justice.

Les régions ont leur CESER, également très remis en cause. Celui de la Nouvelle Aquitaine possède 174 membres et 6 personnes qualifiées avec des indemnités de 1120 € par mois auxquelles s'ajoutent les frais annexes qui sont conséquents. La représentation (32 membres des syndicats, 32 associatifs, etc.) pose question avec notamment aucune place pour les jeunes. Pourquoi les présidents des chambres consulaires sont-ils membres de droit ? Pourquoi a-t-on agrégé les 3 CESER issus des 3 anciennes régions ? Quel est le travail rendu ? Un ancien membre m'a répondu à ces questions après avoir siégé durant 3 mandats : le CESER n'a servi à rien durant ses mandats.

Les percepteurs sont fonctionnaires de l'État et sont notamment comptables des collectivités. Ils sont normalement rémunérés à ce titre. Et pourtant, chaque commune, CDC ou syndicat doit, en plus, chaque année lui verser l'obole qu'il réclame sans que ses collaborateurs n'en profitent... Il est temps que ces pratiques cessent.

De même, les commandants de groupement de gendarmerie et les commandants départementaux de police nationale perçoivent un pourcentage sur les amendes de police perçues annuellement sur leur territoire. Ces pratiques sont d'un autre temps. La même logique peut s'appliquer aux extrésoriers-payeurs généraux devenus administrateurs des finances publiques dont la rémunération opaque et très importante bénéficie également d'un abondement en fonction des résultats.

Les généraux ne sont jamais en retraite avec le traitement en corollaire. Parallèlement, leur nombre a explosé au cours de ces 30 dernières années au point que tous les jeunes sortant de l'école de Saint-Cyr sont pratiquement assurés de terminer au grade suprême. Il faut y mettre un terme.

Les SDIS sont financés par les départements et les communes. Leur coût de fonctionnement explose (+12% en 2019) en raison notamment de l'inflation des grades et de la multiplication des officiers. Interrogeons-nous sur leur utilité avec les inutiles commissions en préalable à toutes les constructions publiques et leur nombre dans les commissions de sécurité : il y a 15 ans, elles étaient réalisées sérieusement par un adjudant-chef du centre de secours de l'arrondissement, avec un représentant local de l'État et le chef de la brigade locale de gendarmerie. Désormais, un capitaine vient en pré-inspection depuis le chef-lieu, puis 3 officiers participent à la commission à la sous-préfecture en présence du sous-préfet, de son secrétaire général, d'un officier supérieur de la gendarmerie, d'un représentant de l'État. Le tout représente un coût autant scandaleux qu'inutile.

Les grandes écoles sont censées former nos élites. Après des études très onéreuses pour le contribuable, les diplômés ne rendent pas le service que la nation est en droit d'attendre. Nous les retrouvons pour la plupart dans les grands ministères et administrations à un grade indécent en regard de leur compétence. Voir par exemple la Cour des comptes où le grade de conseiller référendaire leur est assuré à 40 ans à 6200 €/mois. Ces débouchés sont à revoir d'urgence.

Le statut de fonctionnaire territorial est devenu un obstacle au fonctionnement des collectivités. Ce statut d'emploi à vie coûte très cher et devient scandaleux dans le cas de fonctionnaires qui se mettent en disponibilité puis au chômage sine die pris en charge jusqu'à la retraite par la collectivité

d'origine du fonctionnaire. Ces personnels n'ont pas de décote dans le temps et pas de limite de durée à leurs droits. Ce statut est à réformer avec une possibilité d'embauche en contrat de droit privé de longue durée.

L'engagement en politique peut être risqué mais pas pour les fonctionnaires qui ont l'assurance de retrouver leur emploi à l'issue d'une non-réélection. Il faut mettre de la justice dans ce paramètre et obliger les fonctionnaires à la démission en cas d'élection.

La France possède un nombre important de hauts fonctionnaires et de diplomates sans affectation ou avec des emplois « d'attente » mais qui continuent à percevoir leurs émoluments. Il est temps de venir à une meilleure gestion.

La France s'enorgueillit d'avoir le troisième réseau du monde en matière d'ambassades ou de consulats, avec un personnel certes en baisse mais toujours en très grand nombre (voir les ambassades de Genève ou de Zurich et comparons avec l'Allemagne). Les indemnités de résidence des expatriés sont énormes. Il faut faire des économies drastiques en copiant le modèle du « foreign office » qui privilégie le recrutement local et adapter les formats des représentations aux besoins et surtout aux retours comparés à de telles dépenses. De même, il est temps de savoir le coût et la raison d'être des nombreuses ambassades thématiques. Celle de Mme Royal (ambassadrice des pôles) est la plus connue mais il en existe une vingtaine d'autres.

L'Outre-mer coûte de plus en plus cher (20 milliards/an) et devient un puits sans fond et raison de l'absence d'économie parallèlement à une démographie galopante allant de concert avec une délinquance exponentielle et une corruption massive. Que dire de Mayotte qui a été départementalisée sans que les Français ne soient consultés alors que l'ONU et l'Union africaine réaffirment régulièrement que ce territoire est comorien. Il faut se pencher sur ce sujet avant qu'il ne nous revienne en boomerang.

Notre pays est très généreux avec ses 4 anciens présidents de la République avec émoluments, bureaux à la capitale, personnels, véhicule de fonction, sécurité, pour une somme annuelle conséquente et devenue inadmissible. Il faut y mettre fin. De même, il faut mettre fin à la mise à disposition de personnels de sécurité aux anciens Premiers ministres, voire à d'autres anciens ministres sur demande. Une garde de 6 mois à un an après la cessation de fonction devrait être la norme. Les citoyens ne supportent plus cette gabegie.

Le CICE est sans doute efficace pour que les entreprises puissent rester compétitives mais doit-il être accordé à toutes les entreprises ? Celles hors concurrence ou appartenant à de grands groupes hors-sol ne devraient pas en bénéficier. De même, il faudrait trouver un biais pour un remboursement sur 10 ans en cas de délocalisation.

Les agences gouvernementales sont légion – 1244 selon les dernières informations –, avec 500 opérateurs différents et du personnel (442 830) rémunéré sans barème. Leur coût serait d'environ 50 milliards d'€. Localement, nous connaissons l'EPMP du marais poitevin qui revient à 700 000 € par an. À quoi sert-elle ? Il en est de même des différents observatoires aux prix de revient pharamineux ? Nous comptons actuellement 387 commissions et instances consultatives. Heureusement les commissions des « appareils à pression » ou des « phares » ont été supprimées !... D'énormes économies sont à faire sur ces deux chapitres sans dommage pour la gouvernance de l'État.

Il est temps de conduire la réforme des retraites pour un statut unique.

Les logements de fonction des gouvernants et hauts fonctionnaires sont devenus d'une autre époque. Prenons l'exemple de l'Allemagne ou des pays nordiques. Copions les modèles et nous réaliserons de très grandes économies.

La France est le seul pays au monde aussi proluxe avec la presse à laquelle elle alloue plus de 80 000 000 € par an avec un prix d'aide à l'exemplaire paru qui varie de 0,384 € à 0,01 € selon les

journaux. Dans le même temps, des exonérations fiscales sont encore accordées aux journalistes. De même, notre pays se distingue par l'aide accordée aux syndicats via le fonds de financement du dialogue social pour la somme de 83 M€. De grosses sommes sont à récupérer sur ces deux chapitres. Il existe 470 niches fiscales dans notre pays, profitant surtout aux très hauts revenus. La perte fiscale est de plusieurs milliards d'euros.

Les Français veulent être respectés dans leur volonté. Ils ne l'ont pas été lors des référendums sur l'élargissement de l'Europe et sur la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ils se sentent snobés par l'application inadaptée de la règle des 80 km/h sur les routes.

Beaucoup d'annonces sont faites pour lutter contre le déferlement des travailleurs détachés. Pourtant, le phénomène est devenu d'une ampleur inquiétante, même dans nos campagnes reculées. Nous l'avons constaté à nos dépens récemment à l'occasion d'une construction d'un bâtiment public, sans que la loi nous permette de nous y opposer. Nos routes sont empruntées sans cesse par de petits véhicules étrangers se livrant à une forme de cabotage interdite. Cette situation casse le travail de nos entreprises. À quand une remise sur pied de notre pays ?

Voici, de façon synthétique et non exhaustive, un panel de pistes qui assainiront la dépense publique. Aucune ne heurtera l'opinion publique et n'aura de répercussion sociale.

Désormais, plus rien ne sera comme avant. Les Français veulent savoir. Gardons en tête la somme de 299 milliards d'euros de dépenses publiques en trop. Nous pouvons parvenir à un équilibre et il n'y aura pas offense à notre ego français si nous copions les modèles de pays qui réussissent.

[signature]

Plassay, Patrice Bachereau

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Plassay, 727 hab., CC Cœur de Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'écolier, couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Patrice Bachereau, maire de la commune de Plassay
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	20/01/2019, 12 ^e contribution sur 12
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée collée, 22 lignes (245 mots), signature manuscrite en tête

Patrice Bachereau, 53 ans, maire de la commune de Plassay
Le 20 février 2019 [signature]

En plus de la fracture sociale qui frappe notre pays s'ajoute la fracture territoriale.

Outre toutes les revendications justifiées concernant le pouvoir d'achat, la santé, l'emploi, etc. quelques propositions pour redonner de la cohérence à nos territoires, du pouvoir d'achat et de la croissance.

Suppression des régions :

- Que les projets régionaux soient développés par des assemblées départementales
- Qu'une partie des fonctionnaires territoriaux des régions soient dédiés à la récupération de toutes les formes de fraude : fiscale, retraite, emploi, santé, logement, sociale...)
- Que les autres fonctionnaires soient assignés au service public dans des services en déshérence
- Attribuer les budgets des régions en faveur de la santé : hôpitaux, maternité, aide à l'installation des médecins en milieu rural...

Renforcement des compétences et des moyens alloués aux départements et aux communes. Ces deux entités jouent un véritable rôle de proximité qui fait cruellement défaut dans notre société. Elles sont les premiers maillons de notre démocratie.

Assouplissement des schémas de cohérence territoriale afin que les communes rurales puissent, dans leurs documents d'urbanisme, proposer davantage de terrains constructibles tout en respectant les terres agricoles.

Cette mesure permettrait aux primo-accédants de s'installer plus facilement. Choix motivé par le prix attractif des terrains et les taxes moins élevées, par des raisons souvent géographiques et la volonté de profiter de la quiétude de la ruralité.

Diminuer les contributions des communes aux remboursements de la dette contribuerait à renforcer l'investissement local, la croissance et le développement de PME.

Préguillac, Bernard Machefert

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Préguillac, 443 hab., CA de Saintes
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Petit cahier d'écolier, « Registre de doléances », ouvert le 14 février 2019
<i>Identification du contributeur</i>	Bernard Machefert, maire
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, contribution unique
<i>Forme de la contribution</i>	7 pages manuscrites, 110 lignes (699 mots), paraphé en bas de chaque page

DÉMOCRATIE

1/ CONSULTATION DES CITOYENS

En premier lieu, le gouvernement, l'État devraient tenir compte des citoyens avant de rédiger de nouvelles lois, en consultant les associations, les syndicats, y compris les groupes parlementaires qui ne sont pas dans la majorité.

2/ RIP. Pourquoi pas ? Mais bien encadré.

3/ LA PROPORTIONNELLE

Il faut conserver un système qui garantit la stabilité des gouvernements avec une Assemblée nationale élue au scrutin majoritaire.

En parallèle, à la place du Sénat, il faut une assemblée élue au suffrage universel à la proportionnelle pour garantir une représentativité des différents courants de pensées des citoyens.

On doit également tenir compte des votes blancs dans les pourcentages des voix exprimées.

Un élu devra obtenir un nombre de voix dépassant un certain % des inscrits, sinon l'élection est annulée.

LAÏCITÉ

La loi de 1905 telle qu'elle est, est une bonne garantie des lois républicaines.

On doit veiller à la séparation de l'État et des cultes. L'État doit garantir l'égalité hommes/femmes. Les signes religieux doivent être effacés de la vie publique. La religion doit rester une affaire privée. Les institutions religieuses ne peuvent intervenir dans la gestion de la République.

On doit pouvoir identifier chaque personne dans l'espace public.

Tous les Français doivent respecter les lois de la République, y compris les prêcheurs religieux et les résidents étrangers.

On devra interdire tout particulièrement le port de signes religieux lors du futur Service National Actif, contrairement aux recommandations de J.-L. Bianco de l'observatoire de la laïcité.

Un aménagement de la loi devra permettre de contrôler les fonds servant aux constructions des édifices religieux.

FISCALITÉ

L'impôt doit être plus juste.

Les citoyens devraient participer aux dépenses de l'État à proportion de leurs facultés respectives, les revenus moyens paient, proportionnellement, beaucoup plus que les gros revenus.

Il faut augmenter le nombre de tranches. Les hauts salaires doivent payer davantage pour leurs hauts revenus.

Roosevelt n'avait pas hésité à instaurer des taux élevés, ce qui a permis de relancer l'économie américaine à travers de grands chantiers.

Dans une entreprise, on devrait limiter les salaires par rapport au salaire le plus faible (par ex. 20 fois) ; au-delà, l'impôt devrait être dissuasif.

Supprimer les niches fiscales relatives au mécénat. Il est indispensable que l'État encaisse les impôts et décide de leur utilisation.

Renforcer la lutte contre la fraude fiscale. Les entreprises doivent payer l'impôt pour toutes les activités effectuées sur le sol français.

SUBVENTIONS - AIDES

Elles doivent être prioritairement versées aux petites entreprises, aux petits agriculteurs ou familles aux faibles revenus et être décroissantes plus les revenus croissent.

Une entreprise ne pourrait verser des dividendes que dans une certaine proportion par rapport aux investissements effectués et aux salaires.

Les grandes entreprises, multinationales, devraient être taxées au moins autant que les petites et moyennes entreprises.

ÉCOLOGIE

On doit lutter contre l'augmentation de la demande en énergie :

- en consommant moins
- en développant l'isolation des locaux
- en modifiant nos habitudes de consommations.

On doit promouvoir les énergies propres, solaires, éoliennes, développer la recherche en énergie propre.

La part de l'énergie nucléaire doit diminuer, même si on ne peut pas l'éradiquer. L'énergie nucléaire est dangereuse pour ses déchets radioactifs.

Si l'on met des taxes sur les carburants, les carburants pour avions et bateaux doivent également être taxés, en harmonisant au moins pour tous les pays européens. Transports aériens => 3,7 l / 100 km / passager.

On doit faire évoluer nos modes de production agricole, supprimer les polluants.

Interdire l'utilisation des pesticides et herbicides.

Réglementer et interdire l'importation de produits ne correspondant pas aux exigences de production de l'Europe.

Permettre aux producteurs de vivre décemment avec leurs productions.

Réglementer et encadrer les pratiques des grandes surfaces vis-à-vis des petits producteurs.

POLITIQUE – ÉCONOMIE

Les pays de l'Europe, avec le néolibéralisme et la mondialisation, ont livré nos entreprises et nos industries à la concurrence sauvage.

L'OMC a établi des règles qui ont défavorisé nos pays européens pendant que ces pays, comme la Chine et les USA, continuent de protéger leurs pays.

L'Europe ne doit pas être dépendante des diktats des USA. L'Europe doit agir comme un seul pays, déterminer ses lois et protéger son économie dans tous les domaines.

Bernard Machefert [en bas de chaque page] + cachet mairie sur pages recto

Saint-Clément-des-Baleines, Gilles Duval

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Saint-Clément-des-Baleines, 663 hab., CC de l'Île de Ré
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Reliure spirale (11 feuilles), couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », sans date [ouvert le 4 janvier 2019]
<i>Identification du contributeur</i>	Simplement « maire depuis 2008 »
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 7 ^e contribution sur 8
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée collée, 16 lignes (120 mots)

Maire depuis 2008**Suite à la tempête XYNTHIA**

Décentralisation à l'envers, toutes les décisions sont prises à Paris. Aucune négociation possible avec l'État (préfecture) et la DDTM, 5 ans de perdus, sans avoir gagné 1 mètre. Alors que notre bureau d'études avait autant de compétences que celui de l'État. « Circulez, il n'y a rien à voir ».

À quoi ça sert d'être élus si ce sont les fonctionnaires qui commandent ?

Économie

Train de vie de l'État : exemple.

Un ancien président de la République qui a toujours des gendarmes à la porte de sa propriété et voiture avec chauffeur.

Un ancien Premier ministre toujours avec un garde du corps et un chauffeur.

Train de vie du Sénat SCANDALEUX.

Sainte-Radegonde, Monique Rivière

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Sainte-Radegonde, 579 hab., CC Cœur de Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'écolier, couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Monique Rivière, maire de la commune depuis 2001 et élue depuis 1983
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 5 ^e contribution sur 5
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit, 45 lignes (521 mots), signature manuscrite

Comment gérer une commune de 600 habitants avec de moins en moins d'aides ?

La suppression de la taxe d'habitation !

La réduction des dotations !...

Et pourtant, nous nous battons pour offrir des services aux habitants de notre commune : -> ouverture d'un accueil de loisirs qui peut recevoir et reçoit régulièrement 50 enfants de la commune et de quelques communes environnantes.

Beaucoup de bénévolat, mais les gens vont finir par se lasser !

Dans nos petites communes, il faut conserver ce lieu auprès des personnes, mais nous ne sommes pas suffisamment aidés !

La suppression des emplois d'avenir nous contraint à réduire le personnel : j'ai actuellement 2 personnes qui ont été recrutées grâce à cette forme d'emploi ; leur contrat se termine début 2020 et nous ne pourrions pas les remplacer.

Nous allons vers la mort des petites communes ! Est-ce ce que vous souhaitez, Mr le Président ? Bien sûr, vous pensez au regroupement, mais pour moi, ce n'est pas la solution ; les habitants de nos campagnes ont besoin de proximité. Les personnes âgées viennent nous voir ou, encore mieux, nous allons les rencontrer chez elles, pour leur venir en aide. Les services de proximité sont nécessaires à tous ceux qui n'ont pas les moyens de déplacement !

Il faudrait également arrêter de taxer « la classe moyenne » : ce sont ces gens qui paient pour les plus pauvres. Je suis tout à fait d'accord d'aider ces personnes, mais il me semble que les plus riches pourraient y contribuer, alors que nous avons l'impression qu'il ne faut pas toucher à cette classe ! Pas d'accord ! Tout le monde doit participer ! Et en fonction de ses revenus.

Problème pour les maires des petites communes :

Les indemnités des élus locaux sont en fonction du nombre d'habitants. D'accord, mais à condition que les contraintes, les frais de ceux-ci soient équivalents proportionnellement à ceux des grandes villes. Je m'explique : dans les grandes villes, les maires ont des véhicules de fonction et n'ont pas de frais très conséquents pour leurs déplacements.

Les maires des petites communes rurales utilisent leur propre véhicule, paient leur carburant, ont des déplacements plus longs... En fait, si l'on prend tout cela en considération, les indemnités qui nous sont allouées ne couvrent même pas les frais que nous supportons ! Et de plus, l'an dernier, pour 4000 € de plus d'indemnités au-dessus du plafond des 11000 € auxquels ne sont pas soumis les impôts, j'ai payé 675 € d'impôts sur le revenu supplémentaires, c'est inadmissible !!!

Ne pensez-vous pas, et je vous le demande, qu'il serait temps qu'il y ait un peu plus de justice dans notre beau pays ? Beau pays qui ne le sera pas longtemps avec toute la « casse » qui existe depuis plus de 3 mois !

Il faut écouter le peuple. Ne voyez-vous pas qu'il est en souffrance !

Ne détournez pas les situations. Regardez en face. Écoutez. Répondez aux demandes justifiées !

Par contre, je ne cautionne pas les « attitudes des casseurs ».

Réagissez vite avant qu'il ne soit trop tard !

Monique Rivière, maire de la commune depuis 2001 et élue depuis 1983

[signature]

Saint-Georges-du-Bois, Jean Gorioux

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Saint-Georges-du-Bois, 1768 hab., CC Aunis Sud
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Grand cahier d'écolier, « Cahier de doléances dans le cadre du mouvement des Gilets jaunes 2018 », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Conseil municipal, maire Jean Gorioux
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 1 ^{ère} contribution sur 5
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée collée, 13 lignes (149 mots), signature manuscrite du maire, cachet

[feuille à entête de la commune]

Le conseil municipal de Saint-Georges-du-Bois s'inquiète de l'évolution de ses recettes et notamment de la DGF. La baisse entre 2013 et 2017 a été sensible, passant de 27% des recettes réelles à 21% sur la même période. Au-delà de cette réalité, le montant même de cette dotation, ramené à l'habitant, nous questionne de longue date : en 2017, elle était de 106€/hab. alors que la moyenne départementale de la même strate est de 154, et la moyenne régionale de 163 €/hab. Au bas mot, cela représente environ 100 000 euros de différence par année : où est l'équité, le principe d'égalité si bien affiché au fronton de notre mairie ?

Dans le même ordre d'idée, la dotation d'intercommunalité est de 24,5 €/hab. pour les communautés de communes et de 49 €/hab. pour les agglos.

Comment dans ces conditions assurer nos missions essentielles : écoles, voirie, services de proximité... ?

Le maire, Jean Gorioux [signature, cachet mairie]

Saint-Germain-du-Seudre, Jean-François Corbière

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Saint-Germain-du-Seudre, 427 hab., CC de la Haute Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	15 feuilles agrafées, « Cahier de doléances », ouvert le 18 décembre 2018 (cadre préimprimé)
<i>Identification du contributeur</i>	Jean-François Corbière
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	20/02/2019, 2 ^e contribution sur 2 (la 1 ^{ère} contribution est datée du 8 janvier)
<i>Forme de la contribution</i>	4 pages manuscrites, 50 lignes (657 mots)

(Nom et Prénom) : Corbière Jean-François

(Date) : 20 février 2019

(Doléances) :

1/ FISCALITÉ – DÉPENSES PUBLIQUES – POUVOIR D'ACHAT – JUSTICE SOCIALE

- Les classes moyennes sont trop pénalisées par l'impôt
- Les retraites devraient être indexées sur le coût de la vie
- Il n'y a pas d'égalité dans le paiement de l'impôt sur le revenu (ne paye pas, paye peu, paye trop ou pas assez)
- La taxe d'habitation devrait être supprimée pour tous (trop d'inégalité entre le monde rural et urbain)
- La taxe foncière devrait être réformée sur des bases plus claires
- Simplification et revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C (des fonctionnaires territoriaux) ; ex : 21 ans pour passer de l'indice 348 à 407 pour un gain de 192,13 € bruts
- Aides au chômage plafonnées et dégressives afin que le travail soit mieux récompensé. Renforcement des moyens de Pôle emploi afin de faciliter le retour à l'emploi
- Défiscalisation des heures supplémentaires
- Une grande réforme de la fiscalité apporterait plus de justice et d'égalité (regroupement de l'IR et de la CSG par exemple)
- Paiement d'une prime de déplacement dans le cadre du travail (mobilité) en privilégiant les déplacements vertueux (modularité)

2/ ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

- Il est indispensable de conforter une démocratie représentative
- Le maire et son conseil municipal sont la pierre angulaire de cette représentativité du citoyen envers l'État
- Le maire ne dispose pas pleinement de sa légitimité face aux organisations syndicales territoriales
- Les communautés de communes, malgré leur vitalité, ne répondent pas en totalité aux besoins de leurs concitoyens
- Les nominations aux conseils communautaires ne reflètent pas la totalité de la représentation ; le bureau n'est pas élu mais nommé (on est encore dans la république des copains) – accumulation des mandats (vice-président, président de syndicat, etc.)
- Les départements ont été dépouillés au profit des communautés de communes ou de la région

- Les rapports maires-députés-sénateurs et représentants de l'État sont quasi nuls ou insuffisants pour une circulation d'idées et d'état de la commune
- La lourdeur administrative ne fait que s'amplifier malgré les simplifications annoncées, au détriment des petites mairies et des habitants (normes, lois et décrets...)
- Trop de différences de traitement entre les petites communes (autour de 500 h) et celles de plus d'importance qui réclament toutes leur ZAC – les aides et subventions vont plus facilement vers ces communes (1000 h et +)
- Favoriser le déplacement des commerçants vers les petites communes qui ne disposent d'aucun commerce de bouche (dans notre commune : plus de commerce mais 1609 hectares à entretenir)
- Je suis pour une véritable « décentralisation » des fonctions de l'État ; celui-ci conserverait les fonctions régaliennes. Cette décentralisation procurerait plus d'autonomie au niveau des régions et des départements. L'État définirait le cap et les orientations et offrirait aux régions et départements les choix de gestion
- Réindustrialisation de la France, et développement du commerce extérieur trop déficitaire
- Avoir une véritable politique de recherche (très très insuffisante à ce jour).

3/ CITOYENNETÉ

- Je suis contre le RIC, porte ouverte à un grand n'importe quoi
- Je n'approuve pas la proportionnelle intégrale et/ou partielle ; elle va à l'encontre de l'esprit de la 5^e République, elle n'apporterait qu'instabilité politique (voir les résultats de la 4^e République)
- D'accord pour la prise en compte du vote blanc
- La laïcité ne doit pas être citée comme une opposition aux religions ; conservons la liberté de penser et d'expression
- Contrer mieux l'immigration et lutter contre l'immigration clandestine.

4/ TRANSITION ÉCOLOGISTE

- Revoir les seuils d'accès aux aides qui ne sont qu'un frein à l'initiative écologiste (changement de chaudière, isolation, voiture + propre)
- Création et subventions pour des points d'achat de productions locales
- Favoriser les achats bio pour la restauration des écoles
- Favoriser la promotion des produits bio
- Supprimer les pesticides le + rapidement possible
- Développer des ateliers « verts » et « propre » dans les écoles.

Saint-Jean-d'Angély, Françoise Mesnard

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Saint-Jean-d'Angély, 6886 hab., CC Vals de Saintonge Communauté
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Petit cahier d'écolier, couverture AMF, « Cahier de doléances », sans date [ouvert le 11 décembre 2018]
<i>Identification du contributeur</i>	Françoise Mesnard, maire
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date [décembre], 2 ^e contribution sur 55
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit, 7 lignes (34 mots)

Un plan exceptionnel de réaménagement des territoires ruraux afin de recréer de l'emploi (aide à l'immobilier d'entreprise, aide bonifiée).

Et surtout, taxe TOBIN et impôts sur les sociétés au niveau européen, notamment les GAFA.

F. Mesnard, maire

Saint-Médard-d'Aunis, Roger Gervais

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Saint-Médard-d'Aunis, 2279 hab., CA de La Rochelle
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Feuilles agrafées, couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Roger Gervais maire de Saint-Médard-d'Aunis, vice-président agglomération
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 10 ^e contribution sur 10
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée agrafée, 40 lignes (527 mots, cachet)

Roger Gervais

maire de Saint-Médard-d'Aunis 17220

vice-président agglomération, stratégie foncière, développement rural, gens de voyage

Communauté d'agglomération La Rochelle

ÉQUITÉ FISCALE ET RÉPARTITION DES DOTATIONS SUR LE TERRITOIRE DE L'EPCI

Les manifestations actuelles émanent d'un ensemble de raisons, elles portent principalement sur le pouvoir d'achat et sur un malentendu profond en ce qui concerne l'action publique.

Le constat est le suivant : sur le secteur le plus rural de l'agglomération, les habitants se sentent lésés par rapport aux populations plus proches du pôle urbain.

Les communes les plus distantes ne se situent qu'à 25 km maximum du centre urbain mais cela suffit à créer une fracture dans l'esprit des habitants.

Les urbains ignorent les problèmes des ruraux et, à l'inverse, les ruraux pensent que tout va bien pour les urbains qui disposent de tous les services. Bien sûr, ce n'est pas si simple.

Sur ce territoire comme d'autres, la pression de l'urbanisation, de ses infrastructures et équipements est forte ; c'est la preuve d'un potentiel de développement, ce qui est plutôt positif (par rapport aux territoires en stagnation ou dépeuplement), mais ce territoire se retrouve immédiatement comparé aux communes plus urbaines, mieux dotées financièrement et par là même disposant de meilleurs services et équipements à offrir à leur population. Ce qui n'échappe pas aux habitants des communes mitoyennes qui ne peuvent comprendre ces différences.

Les budgets de ces communes complètement mobilisés par leurs écoles, voiries, équipements sportifs, associatifs ,etc. ne peuvent financer les services au même niveau.

IL Y A QUELQUES RAISONS SIMPLES

La création de communautés de communes a fait migrer la TP des communes vers les communautés ; le dispositif prévoyait un lissage progressif des taux et une 'compensation' des recettes de TP sous forme d'une **attribution compensatoire « historique »**, qui gèle les versements positifs (même s'ils ne correspondent à aucune recette de l'EPCI) et négatifs (même si des recettes vont vers l'EPCI au fil du temps).

Si on pouvait admettre le principe de ce système au moment de l'amorçage, pour doter les EPCI de recettes, et ceci en 1999, 20 ans plus tard on constate que ce dispositif figé a créé des inégalités légales monstrueuses.

La dernière réforme des collectivités territoriales, qui a transformé leurs périmètres, a encore amplifié les inégalités.

En effet, les communes qui ont quitté leur communauté pour en intégrer une nouvelle se retrouvent toujours sous leur régime d'attribution, positive ou négative, « historique » qui n'a absolument plus rien à voir avec ce qu'il devrait être dans le nouveau périmètre.

L'État a donné aux conseils communautaires la possibilité de modifier ces compensations, en votant un pacte fiscal par exemple, mais ceci est impossible car le vote doit être unanime ! Les élus des communes positivement dotées ne souhaitent pas répartir cette richesse, pourtant créée par tous les habitants du territoire.

LA SOLUTION

L'État doit : ou recalculer les DGF sur les EPCI pour les contraindre à corriger ces distorsions ; ou imposer aux EPCI l'application d'un pacte fiscal, vote par majorité simple.

Ces deux propositions pourraient être assorties d'un dispositif de lissage pour ne pas mettre en difficulté les communes.

Aujourd'hui, les CDC et DCA prennent et doivent prendre de plus en plus de compétences ; il est urgent de corriger ce point de répartition des finances locales.

[cachet mairie en haut]

Saint-Vaize, Michel Roux

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Saint-Vaize, 662 hab., CA de Saintes
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Reliure spirale (12 feuilles), couverture AMF, « Cahier de doléances et de propositions », ouvert le 26 décembre 2018
<i>Identification du contributeur</i>	Michel Roux, maire de Saint-Vaize
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	22/01/2019, 9 ^e contribution sur 9
<i>Forme de la contribution</i>	3 pages dactylographiées, 70 lignes (795 mots), signature manuscrite

Discours d'accueil des Gilets jaunes « La Parole Citoyenne Saintaise » à la mairie de Saint-Vaize le 22 janvier 2019

Mesdames, Messieurs, chers amis, chers camarades,

J'observe depuis maintenant deux mois, avec beaucoup d'attention, l'évolution d'un nouveau mode de lutte et de revendications sociales.

Vous avez souhaité me rencontrer pour me faire partager vos doléances et vos propositions. J'écoute et j'entends tous les citoyens qui poussent la porte de la mairie, à la seule condition que leur démarche ne soit pas le prétexte pour m'exposer certaines idées nauséabondes. Je veux parler du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

J'y ajouterais la violence, mais en prenant la précaution de rappeler cette citation de Nelson Mandela : « C'est toujours l'opresseur et non l'opprimé qui détermine la forme de la lutte. Si l'opresseur utilise la violence, l'opprimé n'aura pas d'autre choix que de répondre par la violence ».

Les images de violence qui tournent en boucle sur les chaînes d'info en continue ou les mêmes articles copiés et collés de journaux en journaux appartenant quasi exclusivement aux puissants de la Finance, nous montrent trop souvent une violence à sens unique dans le but de décrédibiliser toute revendication auprès de l'opinion publique.

Les licenciements dans les entreprises qui délocalisent après avoir engrangé les aides de l'État ou des régions, la stigmatisation des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires des aides sociales, le travail en miettes, à temps partiel avec des horaires décalés, les enchainements de CDD qui ne respectent plus la loi, les attaques contre le code du travail pour privilégier l'employeur au détriment de l'employé, les attaques en règle contre la protection sociale et les retraites, le détricotage systématique de toutes les avancées sociales mises en place par le programme du Conseil national de la Résistance, les classes laborieuses et les retraités qui souffrent des bas salaires, des pensions désindexées et qui croulent sous les taxes et la CSG pendant que d'autres se gobergent en évasions et fraudes fiscales, en suppression d'ISF, en CICE ou en salaires et avantages indécentes octroyés par une V^{ème} République à l'agonie.

Enfin, les insultes systématiques et les paroles méprisantes d'un président – qu'on croirait atteint du syndrome de Gilles de La Tourette – envers le peuple et la classe laborieuse ont fini de constituer un terreau favorable à la levée des graines d'une violence semées depuis trop longtemps.

Entendons-nous bien, je ne cautionne ni n'excuse la violence ; je la comprends !

J'ai lu vos revendications, elles sont justes et légitimes mais le compte n'y est pas. Les communes et les maires ont été trop maltraités ces derniers temps, aussi je me suis permis d'en rajouter quelques

unes que je publierai dans le cahier de doléances accompagnées des motions de l'Association des Maires de France et l'Association des Maires Ruraux de France.

Voici quelques revendications d'un élu et simple citoyen :

1. Rétablir l'ISF
2. Abandonner toute « réforme » ayant pour conséquence la baisse des taux des pensions de réversion mais au contraire revaloriser ces taux pour les pensions les plus faibles.
3. Obligation d'un casier judiciaire vierge pour tout élu de la République, dans les mêmes conditions que celles exigées à l'embauche des fonctionnaires. Tout élu dont la condamnation remettrait en cause cette exigence sera immédiatement démis de ses fonctions et deviendra inéligible à vie.
4. Redonner confiance aux citoyens dans la Justice de la République par :
 - la révision de la carte judiciaire à partir des besoins des populations et des territoires pour la rendre accessible à tous quelles que soient les ressources,
 - le renforcement de la lutte contre l'impunité des puissants,
 - le renforcement de la protection juridique des lanceurs d'alerte,
 - l'abolition de la loi relative à la protection du secret des affaires.
5. Abandonner toute « réforme » de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.
6. Étendre la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État à tout le territoire national, y compris les départements d'Alsace-Moselle, la Guyane et les territoires d'outre-mer.
7. Supprimer la TVA sur les produits de première nécessité et renforcer l'autonomie fiscale des communes. Établir une péréquation entre les communes « riches » et les communes « pauvres ».
8. Le 11 janvier 2019, en visite dans la Drôme, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, déclarait : « L'école primaire rurale réussit mieux que la moyenne. Sa dimension humaine est au service de l'épanouissement des enfants ». Je demande :
 - qu'on explique la fermeture de 800 classes en milieu rural à la rentrée 2018,
 - le gel des prochaines fermetures de classes et des suppressions de postes pour la rentrée 2019.

On lâche rien et le temps de la récolte et des jours heureux viendra bientôt !

Je vous remercie pour votre attention,

Michel Roux

Maire de Saint-Vaize

[signature]

Semoussac, Marc Bertrand

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Semoussac, 371 hab., CC de la Haute Saintonge
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Cahier de texte, « Cahier citoyen », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Marc Bertrand, maire de Semoussac
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 2 ^e contribution sur 2 (la 1 ^{ère} étant de la secrétaire de mairie)
<i>Forme de la contribution</i>	Manuscrit, 10 lignes (77 mots), signature manuscrite

Contribution de Marc Bertrand, maire de Semoussac.

En tant que maire d'une commune rurale, le constate que de nos jours les personnes se voient attribuer des aides sociales sans contrepartie. Je pense qu'il serait bien que les bénéficiaires de ces aides donnent du temps au service des collectivités. Les dotations aux communes baissent et ce serait, je pense, un bon moyen pour pallier ces baisses tout en préservant le cadre de vie des habitants, peut-être également cela pourrait réduire le sentiment d'injustice des administrés.

Le maire : Marc Bertrand

[signature]

Villars-en-Pons, Patrick Maxime

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Villars-en-Pons, 570 hab., CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Petit cahier d'écolier, « Cahier de doléances », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Patrick Maxime, maire de Villars-en-Pons
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	Sans date, 4 ^e contribution sur 6
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages dactylographiées collées, 50 lignes (881 mots)

Réponse à la lettre du président de la République

Premier sujet

Fiscalité plus juste et plus efficace : que tout le monde paie l'impôt sur le revenu en fonction de ses revenus et pas seulement 48% des Français.

Il faut maintenir les impôts sur les revenus mais baisser la CSG et la RDS pour donner du pouvoir d'achat aux Français.

Supprimer l'ISF pour moi était une bonne chose pour permettre aux capitaux de revenir en France ; vu le déchaînement des médias et d'une partie des Français contre ce projet, je pense que les capitaux resteront bien au chaud dans d'autres pays.

Il faut amender la loi sur les 35 heures, permettre aux gens de travailler 39 heures ou plus selon le choix des salariés ; c'est une autre manière d'augmenter le pouvoir d'achat. Autour de moi, j'ai des personnes travaillant dans le commercial qui dépassent allègrement les 35 heures car pour eux le salaire est primordial. Beaucoup de personnes travaillent plus de 35 heures et sont payées sur 35 heures de par la loi.

En milieu rural, je pense que l'État a fait le tour de la suppression des services publics, moins de postes, moins de trésoreries. Nous avons besoin de médecins, de personnel dans les EHPADs.

Dans nos campagnes, nous avons besoin de voitures pour nous déplacer et pas seulement pour les loisirs. On nous a vanté pendant 40 ans les bienfaits du diesel ; j'ai acheté ma première voiture diesel en 1978, j'ai fait 80 000 kms dans la première année et depuis j'ai toujours été satisfait de ce moyen de transport. On ne roule pas pour le plaisir, mais les services sont au minimum à 6 ou 7 kms de ma commune, aussi les taxes sur les produits pétroliers sont mal vues et divisent la France entre ceux qui

ont les transports en commun et ceux qui sont obligés d'utiliser un véhicule. Voir pour supprimer les 80 kms/h, on ne sait plus à quelle vitesse on doit rouler ; en quelques kms on passe de 70 à 80 ou 90 ou 50 kms/h. Les automobilistes, étant surveillés sur les grandes routes, roulent de plus en plus vite sur les petites routes de campagnes où il y a moins de contrôle.

L'État est en train de nous faire le même coup avec les voitures électriques : on pousse les Français à s'équiper et après on augmentera et taxera l'électricité. Une fois, on a compris ; pas deux fois à se faire prendre pour des imbéciles. Pour éviter cette hausse, continuons la politique du nucléaire, ce qui nous a permis de maintenir un prix correct de l'électricité.

Pas trop de services publics ; améliorons ceux que nous avons, et surtout arrêter de créer des normes, on va finir par tuer le travail et l'envie d'investir. Contrairement à ce que croit l'État, les maires ne sont pas là pour se goinfrer sur le dos du contribuable, mais pour aider et essayer d'améliorer nos villages et nos campagnes. Bien sûr il y a des abus mais vous connaissez une entreprise qui emploie plus de 36 000 personnes sans qu'il y ait des brebis galeuses ?

Deuxième sujet

- les mairies
- les cantons
- les départements
- l'Assemblée nationale
- le Sénat,
- le Conseil économique, social et environnemental
- les pays
- les régions
- l'Assemblée européenne
- les sous-préfectures
- les préfectures
- les préfectures de région
- les ministres
- le président de la République

et j'en oublie sûrement.

Diminuer certaines institutions, regrouper d'autres et en supprimer certaines permettrait une économie et ferait voir aux Français que l'État participe à l'effort et pas seulement une partie des Français.

Si on veut faire participer les Français, il faut les impliquer en rendant le vote obligatoire avec une amende pour ceux qui ne votent pas, ce qui paiera une partie des frais d'élections et de référendum. De toute manière, vous retrouverez toujours les mêmes personnes, ceux qui s'intéressent à la vie politique.

Troisième sujet

Les Français font beaucoup d'efforts sur le tri des déchets ; la phrase qui revient : « plus on trie et plus on paie de taxes sur les ordures ménagères ».

La transition écologie, pourquoi l'accélérer ? Elle se fera naturellement comme toutes les transitions écologiques qu'il y a eu. Des gens vivant dans le centre de Paris, des énarques qui s'ennuient dans les ministères, ont envie de changer le monde plus rapidement qu'il se fait. C'est bien ce que font 67 millions de Français qui participent à l'amélioration de la santé de la planète, mais quand vous avez à côté de nous 3 à 4 milliards de personnes qui découvrent la technologie et qui ont envie de profiter

de la vie sans se soucier de la transition écologique... Restons modestes sur le sujet et avançons prudemment sans faire la révolution ou les émeutes dans notre pays.

Quatrième sujet

Il est lié au deuxième sujet.

Je n'ai pas la capacité intellectuelle de tous ceux qui nous dirigent et je vous souhaite bon courage pour résoudre les problèmes accumulés depuis Mitterrand et dont vous héritez.

J'essaie de mon côté d'aider mes administrés et de répondre dans la mesure du possible à leurs attentes ; en triplant le budget de ma commune, cela pourrait m'aider à les satisfaire.

Patrick Maxime

Maire de Villars-en-Pons

Villemorin, Francis Fontan

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Villemorin, 107 hab., CC Vals de Saintonge Communauté
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Petit cahier d'écolier, « Cahier de doléances des habitants de Villemorin », sans date
<i>Identification du contributeur</i>	Francis Fontan, maire d'une commune rurale
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	21/02/2019, contribution unique
<i>Forme de la contribution</i>	2 pages manuscrites, 35 lignes (236 mots), signature manuscrite et cachet

Villemorin, le 21/02/2019

En tant que maire d'une commune rurale, je souhaite mettre en exergue quelques difficultés que l'on rencontre.

La baisse des dotations qui nous empêche un entretien digne de ce nom de nos routes et chemins qui ne sont entretenus que par l'intermédiaire du bénévolat de quelques administrés.

La commune de Villemorin appartient à une CdC qui associe 110 communes. Le percepteur qui suit nos comptes nous donne des consignes pour une gestion saine pour un désendettement avant de recourir à l'emprunt pour des travaux, et pour le bien public. Nous suivons ces consignes mais cette consigne n'étant pas suivie dans les niveaux supérieurs, nous serons un jour ou l'autre obligés de payer pour des décisions que nous n'avons pas prises.

La grille tarifaire du ramassage des ordures ménagères, suite à un vote du conseil communautaire, est passée de la redevance et taxe à la taxe uniquement, suite à une demande préfectorale d'unifier la méthode de calcul. Le calcul étant réalisé par rapport au foncier bâti, en milieu rural le foncier bâti étant de taille beaucoup plus importante, sans pour cela une qualité d'habitabilité respectable ou même possible, les ruraux ont eu leur note multipliée par deux ou trois par cette méthode.

On ne peut pas avoir un seul critère pour les populations urbaines et rurales, il faut absolument revenir sur cette obligation et rester sur la redevance en milieu rural et la taxe en milieu urbain.

F Fontan [signature], cachet

Virollet, Jean Geay

<i>Commune (population, Intercommunalité)</i>	Virollet, 288 hab., CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole
<i>Forme et titre du cahier de doléances</i>	Petit cahier d'écolier, « Registre de doléances »
<i>Identification du contributeur</i>	Jean Geay, maire de la commune de Virollet
<i>Date et positionnement dans le cahier</i>	10/01/2019, 2 ^e contribution sur 4
<i>Forme de la contribution</i>	1 page dactylographiée collée, 25 lignes (402 mots)

Virollet le 10 janvier 2019

Monsieur le PRÉSIDENT de la République,

Au nom du peuple de ma commune rurale qui n'a pas pour habitude de s'exprimer par l'écriture mais plutôt par les paroles, en voici quelques extraits.

Redonner du pouvoir d'achat au peuple travailleur et revaloriser le travail quel qu'il soit.

Arrêter les injustices sociales qui divisent la société.

Revoyez le partage des richesses pour tout citoyen travailleur.

Revaloriser les bas salaires et maintenir un niveau de retraite décent pour tous les méritants.

Arrêter les mesures de compensations qui ne concernent qu'une infime partie d'une couche sociale, mesures incompréhensibles et inexploitable par celle-ci, provoquent encore plus de colère et d'inégalité pour celui se retrouvant dans la limite d'y avoir droit.

Arrêter de [ne] vouloir faire que des grandes métropoles, ou bien que de très grands territoires ou encore de très grandes communes où personne ne s'y retrouve, sous prétexte de vouloir faire des économies.

Conserver les services de proximité, tel que pour la santé, les services de l'État ; l'éloignement oblige les citoyens ruraux que nous sommes à des déplacements beaucoup plus éloignés, donc tout à fait contradictoire pour la planète, et ce qui engage encore plus de frais pour le contribuable ; une partie du monde rural n'est pas encore prête pour travailler avec les nouvelles technologies et, chose que vous semblez ignorer, c'est que celles-ci ne sont pas encore accessibles dans beaucoup de nos territoires ruraux (téléphonie mobile, Internet, ou bien avec une très mauvaise réception).

Redonner de la confiance au peuple en instaurant une vraie justice, une justice équitable en rapport avec les faits.

Pourquoi vouloir supprimer la taxe d'habitation et avoir supprimé également la vignette automobile, celles-ci étant instaurées depuis longtemps, tout le monde savait qu'il devait s'en acquitter dès lors que nous possédons un de ces biens ; arrêtez de supprimer d'un côté pour mieux taxer et instaurer de nouvelles taxes encore plus injustes, comprises et toujours plus conséquentes.

Arrêter les évasions fiscales pour les plus fortunés et qui ne concerneront jamais les classes que nous représentons.

Revoyez les constitutions favorisant les parachutes dorés.

Voici en quelques phrases le résumé succinct des propos couramment entendus sur ma commune, un réel écœurement d'incompréhension, de laissés pour compte dans cette politique générale menée depuis de nombreuses années et qui ne suscite plus grand intérêt pour une grande majorité de la population rurale en général et entre autres celle de la commune que je représente.

Bien cordialement,

Mr GEAY Jean (maire de la commune de VIROLLET 17260)

Sigles

AEP-Alimentation en eau potable

CAUE-Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

DDTM- Direction départementale des territoires et de la mer

DETR-Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : dotation globale de fonctionnement

EPCI-Établissement public de coopération intercommunale

EPMP-Établissement public du Marais poitevin

IFER-Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

PLU-Plan local d'urbanisme

RAP-Redevance d'archéologie préventive

SCoT-Schéma de cohérence territoriale

SDIS-Service départemental d'incendie et de secours

SPS-Sécurité, protection de la santé

TP-Taxe professionnelle

ZAC-Zone d'aménagement concerté

ZRR-Zone de Revitalisation Rurale

Quelques illustrations

DATE	NOM - PRÉNOM	DOLEANCES
	De Philippe PELLETIER, Maire de La Laigne	<p>1 - Rôle des Élus.</p> <p>Quel rôle pour les maires des communes rurales notamment pour les communes de moins de 500 habitants ? Ils sont constamment sollicités avec des responsabilités extrêmement importantes, doivent gérer des conflits, sont pénalement responsables et régulièrement comparaissent devant le Tribunal Administratif pour des affaires écologiques, d'urbanisme, etc.</p> <p>Tout cela pour une indemnité de 580 euros par mois.</p> <p>Les maires des petites communes n'ont pas d'enveloppes pour les déplacements, de représentations, ...</p> <p>On entend généralement, comme réponse, que la fonction de maire d'une commune est une vocation !</p> <p>Certes car travailler pour 2 à 3 euros n'est même pas une vocation mais un apostolat ! D'ailleurs tout travail en dessous du SMIC est tout à fait illégal !</p> <p>Nous devrions, par principe, nous « dénoncer » à l'Inspection du Travail.</p> <p>Il en est de même pour les Maires/Adjointes voire même les Conseillers Municipaux et les Conseillers Communautaires (hors maires et adjoints) des EPCI qui passent beaucoup de temps sans indemnités.</p> <p>Donc a quand un statut de l'Elu ???</p>

Début de la contribution du maire de La Laigne

Date	Nom-Prénom	Observations
		<p>observation du chef d'entreprise La Haute Serrinerie est lui-même en chômage mais dans le même temps les artisans les commerçants, les agriculteurs recherchent désespérément des salariés compétents et qualifiés ou parfois de la main d'œuvre moins qualifiée sans succès.</p> <p>constat insuffisant mais inéluctable</p>

Fin de la contribution du maire de Lussac

La fiscalité unique a figé dans le temps les retombées fiscales des communes. La compétence économique accordée exclusivement aux CDC prive les Maires de possibilité de développement de leur cité. Dans le même temps les CDC ne pensent qu'au déploiement de leurs pôles importants. Nous sommes désormais dans une situation ubuesque qui vient, l'an passé, de nous faire perdre le bénéfice de l'installation d'une entreprise importante dans notre commune. Elle s'est fixée dans le département voisin sans que quiconque ne réagisse.

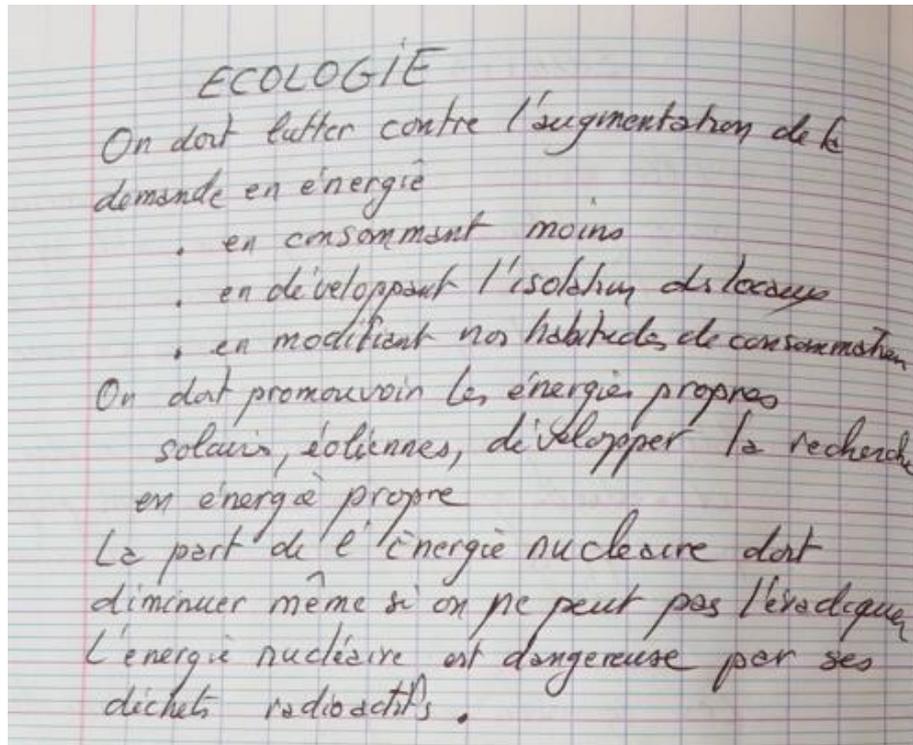
Le Département est le niveau incontournable. En revanche ses représentants n'ont pas retrouvé la place qu'ils occupaient avant la disparition des cantons. Le nouveau découpage ne répond à aucune logique et éloigne les élus dont le nombre total a finalement augmenté. Désormais, les administrés ne connaissent plus le nom de leur conseiller départemental. Auparavant ils allaient voir directement leur conseiller général.

Les différentes structures intercommunales : Métropoles, communauté d'agglomération et communauté de communes sont inconnues du grand public. Il y aurait pourtant une incompréhension, étonnement et hauts cris si le public savait le niveau aussi différent de la DGF qui est accordé aux habitants de la ruralité. De même il est désormais anachronique de constater un tel écart de DGF par habitant selon leur appartenance à une petite ou à une grande commune. Il est temps de remettre une peu de logique et de justice dans cette répartition.

La Loi NoTRE n'a apporté que des inconvénients pour les communes. Qu'attend-t-on pour la remettre en cause ? De même la Loi Gemapi a cassé nos syndicats de rivières qui fonctionnaient bien et à moindre coût, pour faire place à une énorme machine administrative qui va coûter très cher aux concitoyens.

Les habitants ont besoin de leur sous-préfecture. Il n'en est pas de même de leur sous-préfet(e) avec le train de vie attaché à la fonction. Ces représentants de l'Etat mutent si souvent que nous renonçons à faire leur connaissance. Leur origine professionnelle est si diverse que leur degré de compétence interroge. Un fonctionnaire formé gérant la sous-préfecture apportera compétence et stabilité pour un coût nettement réduit.

Extrait de la contribution du maire de Migré



Extrait de la contribution du maire de Préguillac

Ne pensez-vous pas, et je vous le demande, qu'il serait temps qu'il y ait un peu plus de justice dans notre beau pays? Beau pays qui ne le sera pas longtemps avec toute la "casse" qui existe depuis plus de 3 mois!
Il faut écouter le peuple. Ne voyez-vous pas qu'il est en souffrance!
Ne détournez pas les situations. Regardez en face. Écoutez. Répondez aux demandes justifiées!
Par contre, je ne cautionne pas "les attitudes des cancéreux".
Réagissez vite avant qu'il soit trop tard!

Fin de la contribution de la maire de Sainte-Radegonde



Le Conseil Municipal de Saint Georges du Bois s'inquiète de l'évolution de ses recettes et notamment de la DGF. La baisse entre 2013 et 2017 a été sensible passant de 27 % des recettes réelles à 21 % sur la même période. Au-delà de cette réalité le montant même de cette dotation ramené à l'habitant nous questionne de longue date : en 2017 elle était de 106 €/hab. alors que la moyenne départementale de la même strate est de 154, et la moyenne régionale de 163 €/hab. Au bas mot cela représente environ 100 000 euros de différence par année : où est l'équité, le principe d'égalité si bien affiché au fronton de notre Mairie.

Dans le même ordre d'idée, la dotation d'intercommunalité est de 24,5 €/hab. pour les communautés de communes et de 49 €/hab. pour les agglos.

Comment dans ses conditions assurées nos missions essentielles : écoles, voirie, service de proximité...



**Le Maire,
Jean-GORIOUX**

16 Rue des Distilleries-17700 SAINT GEORGES DU BOIS
05 46 27 97 31 - accueil@sgdb17.fr

Contribution du conseil municipal de Saint-georges-du-Bois

Troisième sujet.

Les Français font beaucoup d'efforts sur le tri des déchets, la phrase qui revient « plus on trie et plus on paie de taxes sur les ordures ménagères ».

La transition écologique pourquoi l'accélérer ? Elle se fera naturellement comme toutes les transitions écologiques qu'il y a eu. Des gens vivants dans le centre de Paris, des énarques qui s'ennuient dans les ministères, ont envie de changer le monde plus rapidement qu'ils se fait. C'est bien ce que font 67 millions de français qui participent à l'amélioration de la santé de la planète, mais quand vous avez à côté de nous 3 à 4 milliards de personnes qui découvrent la technologie et qui ont envie de profiter de la vie sans se soucier de la transition écologique. Restons modeste sur sujet et avançons prudemment sans faire la révolution ou les émeutes dans notre pays.

Extrait de la contribution du maire de Villars-en-Pons

La grille tarifaire du ramassage des ordures ménagères suite à un vote du conseil communautaire est passé de la Redevance et Taxe, à la taxe uniquement suite à une demande préfectorale d'unifier la méthode de calcul.

Le calcul étant réalisé par rapport au foncier bâti, en milieu rural le foncier bâti étant de taille beaucoup plus importante, sans pour cela une qualité d'habitabilité respectable ou même possible, les ruraux ont eu leur note multipliée par deux contrairement par cette méthode.

On ne peut pas avoir un seul critère pour les populations urbaines et rurales, il faut absolument revenir sur cette obligation et rester sur la redevance en milieu rural et à taxe en milieu urbain.

P. BONJOUR
VILLARS-EN-PONS

Fin de la contribution du maire de Villemorin